

## **Bilan du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM)**

**Annie Thériault**

**Anne-Marie Le Saux**

**Déléguées officielles du SPPCM au CCMM**

Le CCMM est une instance décisionnelle représentant les syndicats du grand Montréal, du Nunavik et de la Baie-James affiliés à la CSN. Il regroupe et représente une variété de corps d'emploi dont les réalités sont diverses. Afin de soutenir au mieux ses membres, il offre de nombreux services allant de la lutte à la mobilisation en passant par la formation, l'entraide et la solidarité aux organismes sociaux. Le CCMM, au-delà de la défense des conditions de travail de ses membres, c'est une volonté d'améliorer la société par la mise en avant de valeurs « de justice, de solidarité, d'égalité et de liberté.<sup>1</sup> » C'est par l'intermédiaire d'assemblées se tenant habituellement le premier mercredi de chaque mois que la communication et les échanges sont assurés. Chaque assemblée se veut un moyen de mobiliser les différents syndicats, de les sensibiliser aux réalités des autres syndicats affiliés, de créer des réseaux d'entraide et de soutien entre eux et de prendre position collectivement sur les enjeux sociaux. À titre d'exemple, voici quelques luttes menées cette année par le CCMM : accompagner de façon soutenue les journalistes de Capital média dans leur volonté de créer une coopérative, défendre la campagne du 15\$/heure, appuyer les employés de la COOP du collège de Maisonneuve dans leur négociation, soutenir les syndicats du secteur public dans leur négociation, dénoncer le racisme systémique et les discriminations sous toutes ses formes, soutenir la campagne de carte postale d'Amnistie internationale, organiser des actions de mobilisation en soutien aux travailleuses en CPE.

Pour mener à terme ses différentes actions, l'intervention d'individus impliqués dans les différents comités chapeauté par le CCMM est nécessaire. En effet, il existe plusieurs comités dans lesquels il est possible pour les membres de la CSN de s'engager s'ils souhaitent intervenir plus concrètement sur certains enjeux. Les comités condition féminine, LGBT+, jeunes, santé et services sociaux, éducation, droit au travail, action en santé et services sociaux, environnement et développement durable, immigration et relations interculturelles et solidarité internationale ont pu, à travers des actions ciblées et des formations, concentrer leurs efforts à la défense des principes chers au CCMM.

Le soutien indéfectible du CCMM aux luttes et aux combats de ses syndicats affiliés qui négocient et concluent des conventions collectives, dont certains pour la première fois, est central dans son organisation et sa vitalité. Les syndicats font souvent face à des employeurs qui bafouent les droits acquis et manquent de reconnaissance envers les travailleuses et les travailleurs pourtant au cœur des entreprises et organisations. Pour atteindre les objectifs que se fixent les membres, plusieurs actions sont envisagées par ceux-ci allant de réunions, assemblées, outils de visibilité, moyens de pression. Pour la majorité des syndicats, bien que cela exige une combativité de tous les instants, les règlements surviennent sans grève ou lock-out. Cependant, pour certains, des moyens de pression plus importants s'avèrent nécessaires. Voici certaines luttes appuyées et soutenues

---

<sup>1</sup> Déclaration de principe du CCMM

par le CCMM<sup>2</sup> témoignant à la fois d'importantes victoires et de la pertinence de la combativité syndicale.

Les travailleuses et travailleurs de l'Accueil Bonneau ont obtenu par leur solidarité et leur mobilisation sans précédent une première convention collective en 140 ans d'histoire de l'institution. Dans la Construction, après 7 jours de grève, la ministre Dominique Vien met fin à la grève en faisant adopter la loi no 142. Cette loi octroyait dans l'immédiat une augmentation de 1,8% jusqu'à ce qu'une entente soit négociée, sous menace de terminer la négociation en arbitrage. La négociation s'est poursuivie durant l'automne dans les 4 secteurs de la construction. Il en est résulté des augmentations de 1,8% à 2,25% durant trois ans selon les secteurs de l'industrie.

Pour terminer, le débrayage à la COOP Maisonneuve pour faire entendre raison à l'employeur témoigne aussi de la pertinence de la combativité syndicale. Après plusieurs mois de négociation, l'employeur maintenait ses nombreuses demandes de recul. C'est donc devant ce constat que le syndicat a dû prendre le moyen ultime et a déclenché la grève générale illimitée le mercredi 30 août 2018 Cette grève générale illimitée avait été votée en assemblée générale et les membres comptaient se rendre au bout de cette bataille pour le maintien de leurs acquis. En cette période d'entrée en classe, l'employeur a fait appel à des briseurs de grève. La négociation s'est poursuivie et les parties en sont finalement venues à une entente rapidement, préservant ainsi les acquis syndicaux et bonifiant aussi certains articles de la convention collective.

L'implication au sein du CCMM à titre de délégué.es officiel.les et de substitut.es pour le Collège de Maisonneuve permet dans un premier temps d'être informé.es sur les mobilisations, luttes et victoires syndicales en cours. Le partage d'informations qui en découle permet ainsi de faire connaître aux membres du SPPCM certains des enjeux politiques et sociaux traversant les réalités syndicales du moment et celles du passé. Enfin, il crée et nourrit des réseaux de soutien et de coopération qui soudent la collectivité et qui rendent plus forte la société québécoise dans sa lutte pour la préservation des acquis sociaux et leur bonification.

---

<sup>2</sup> Ces exemples de luttes sont tirés du bilan de la mobilisation produit par le CCMM en 2019. Pour des détails sur les luttes gagnées, consultez le site suivant : [https://www.cmm-csn.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/bilan-de-la-mobilisation\\_web-asm-jf.pdf](https://www.cmm-csn.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/bilan-de-la-mobilisation_web-asm-jf.pdf)